

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du :

11 avril 2022

Début du Conseil 20 h

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 13

PRÉSENTS : MMS Jérôme SOURSAC, Gaëlle LAFARGUE, Hervé COUPELLIER, Emilie LUC, Stéphane GRAILHE, Luc CHRIST, Jean-Paul RUIZ, Loïc REGHENAZ, Benjamin FERRAN, Julien LAPEZE, Christian POZZA, Nicolas VERDIER

ABSENTS : Paul RUIZ, Guillaume PINAR, Sylvie MAZET

Sylvie. MAZET donne tout pouvoir à Gaëlle. LAFARGUE

Jean Paul RUIZ a été nommé secrétaire.

M. Le Maire demande, à la suite de la lecture du compte rendu du conseil municipal du 28/03/2022, s'il y a des modifications à apporter. Aucune modification. On procède donc à la signature des procès-verbaux

- **Délibération vote du budget M14 année 2022 :**

Avant de demander de passer au vote, Monsieur Le Maire explique et commente la présentation du budget communal.

Il demande s'il y a des questions et y répond.

Ensuite nous passons au vote :

Pour : 13

Abstention : 0

Contre : 0

- **Délibération travaux en régie effectués en 2022 :**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'ensemble des dépenses afférentes à un programme est systématiquement imputé en section de fonctionnement.

Néanmoins, en fin d'année ou à la clôture du programme, à l'appui d'un état récapitulatif détaillé, nous pouvons émettre un mandat au compte 21 ou 23 concerné et un titre au compte 722 (travaux en régie).

Ces dépenses en régie sont éligibles au FCTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

Affecter certaines factures en travaux en régie.

- **Délibération participation communal transports scolaires 2022 :**

Monsieur le Maire expose aux membres présents qu'il conviendrait de délibérer sur la participation de la commune aux frais des transports scolaires pour l'année 2022/2023, et propose de rester sur le même principe que l'année précédente renouveler. La prise en charge partielle par la commune, à savoir 50 % pour la collectivité et 50 % pour la participation des familles, sur la partie non-prise en charge de la Région.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

1/ accepte prise en charge partielle par la collectivité.

2/ charge Monsieur le Maire de l'application des décisions prises.

3/ dit que les crédits nécessaires à la participation aux frais de transports scolaires pour 2022/2023 seront inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitres prévus à cet effet

Toutefois, comme l'année précédente la participation peut être prise en charge dans sa totalité par la Région Occitanie.

- **Délibération dossier demande subvention dératissage 2022 :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la campagne de dératissage qui se pratique tous les ans à laquelle la commune de FABAS participe et pour laquelle il est octroyé une subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE :

De renouveler sa participation,

De solliciter la subvention qui se rapporte à cette opération de dératissage pour l'année 2022.

- **Délibération : diverses subventions versées aux associations fabasienne et coopérative école :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que chaque année il est allouée les subventions suivantes :

COOPERATIVE SCOLAIRE FABAS : 500 €,

AMBIANCE FABASIENNE : 2 350 €.

ACCA : 600 €

Club des Amandiers : 600 €.

PARPAILHOLS : 107 €.

CAUE : 200 €.

CAMPAGNES VIVANTES : 80 €.

FABYLETTES 82 : 600 €.

L'amicale SAP pompiers de GRISOLLES : 147 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et pouvoir décide d'attribuer les mêmes montants.

La séance est levée à 21H30

Date du prochain conseil municipal : Lundi 30 mai 2022 à 20H

| Nom Prénom | Signature | Nom Prénom | Signature |
|------------------|-----------|-----------------|-----------|
| CHRIST Luc | | PINAR Guillaume | Absent |
| COUPELLIER Hervé | | POZZA Christian | |
| FERRAN Benjamin | | REGHENAZ Loïc | |
| GRAILHE Stéphane | | RUIZ Jean-Paul | |
| LAFARGUE Gaëlle | | RUIZ Paul | Absent |
| LAPEZE Julien | | SOURSAC Jérôme | |
| LUC Emilie | | VERDIER Nicolas | |
| MAZET Sylvie | Absent | | |